

## ARTICLE

### « Drogues et grossesse »

Cet article, qui s'adresse aux futures femmes enceintes, présente les risques encourus lors d'une consommation de produits (alcool, tabac, cannabis, médicaments, drogues « dures ») avant et pendant la grossesse.

« Aussi dangereux que l'alcool et le tabac, la consommation de cannabis, de médicaments et autres drogues est à éviter absolument. Toutes substances, même les plus nocives, traversent la barrière du placenta et rentrent dans l'organisme du bébé.

Comme le tabac, fumer du cannabis pendant la grossesse nuit à l'oxygénation du fœtus et jusqu'à 30% de femmes en France en consomment.

Certaines futures mamans vont en consommer dans un but « thérapeutique » : soit pour stopper les signes du sevrage tabagique (stress, frustration, fringales...), soit pour apprécier son efficacité contre les nausées et vomissements du premier trimestre. Bien qu'il soit encore difficile de prouver les méfaits du cannabis sur la grossesse et l'accouchement, il y a cependant des répercussions non négligeables sur le fœtus. La taille, le poids de l'enfant sont la plupart du temps inférieurs à la moyenne. Le développement cérébral du fœtus est à prendre également au sérieux. En effet, le THC contenu dans le cannabis passe dans son cerveau et nuit à sa bonne construction, ce qui pourrait provoquer des troubles cognitifs ou encore des retards mentaux chez le nouveau-né. (...)

La consommation d'opiacés (héroïne, cocaïne, méthadone...) a elle aussi des répercussions dramatiques sur la maman et sur son fœtus. Mort in utero, overdose, mort subite du nourrisson, syndrome de sevrage (convulsions, tremblement...).

Source : RETEUX A.

« Drogues et grossesse : dites non ! »,  
Magazine *Neuf Mois*, Février 2007 ⓘ

## COMMUNIQUE CANADIEN

### « Le ministre Clement lance une campagne nationale pour une grossesse en santé »

Tony Clement, ministre de la Santé au Canada a lancé fin février une campagne nationale pour une grossesse en santé, d'une durée de cinq semaines, qui vise à sensibiliser la population aux facteurs à prendre en considération afin de planifier une grossesse en santé.

Le nouveau gouvernement du Canada investit trois millions de dollars dans cette campagne de sensibilisation du public, qui sera diffusée dans les autobus, les métros, les salles d'attente des cabinets de médecins, les restaurants ainsi que sur Internet. La campagne prévoira également du matériel d'étalage conçu pour les Premières nations et les Inuits, notamment des publicités pour la radio, des affiches, de même qu'une brochure qui sera envoyée directement par la poste.

Une nouvelle publication, *Le guide pratique d'une grossesse en santé*, donne de l'information sur les comportements qui sont susceptibles d'avoir un effet néfaste sur la grossesse, comme une mauvaise alimentation, la consommation d'alcool, le tabagisme et l'inactivité physique. Il contient également des renseignements sur l'acide folique, la santé émotive, la santé buccodentaire et l'alimentation prénatale, ainsi qu'un calendrier qui permet de suivre la grossesse pendant dix mois.

Source : Agence de santé publique du Canada, communiqué du 28 février 2007.

« *Le guide pratique d'une grossesse en santé* » est disponible sur :  
[[http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-gs/guide\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-gs/guide_f.html)].  
Consulté le 28/02/2007.



## SONDAGE EUROPEEN

### « 77% des Européens favorables à des avertissements sur les bouteilles d'alcool »

Une large majorité d'Européens (77%) sont favorables à l'apposition sur les bouteilles d'alcool d'avertissements destinés aux groupes les plus vulnérables, selon une enquête de la Commission Européenne qui relève le "problème" de la consommation immodérée des jeunes. Selon ce sondage Eurobaromètre, 47% des Européens sont complètement d'accord et 30% plutôt d'accord pour la mise en place d'avertissements sur les bouteilles et les publicités concernant les dangers de l'alcool au volant et les risques pour les femmes enceintes. 21% y sont toutefois opposés. Les différences sur le sujet sont sensibles entre les États membres. Ainsi, 93% des Maltais, 92% des Chypriotes, 89% des Espagnols et des Polonais sont favorables à ces étiquettes. Mais seulement 54% des Finlandais, 57% des Danois et 61% des Néerlandais. Lors de la présentation en octobre de sa stratégie de lutte contre l'abus d'alcool, la Commission était restée très prudente sur la possibilité d'inscrire des mises en garde contre les effets de l'alcool sur la santé sur les bouteilles, un peu comme sur les paquets de cigarettes.

Source : Agence France Presse, Bruxelles, 14/03/2007 ⓘ

## SITE WEB

### « ALCOOL, Un site web pour évaluer sa consommation »

Dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme, les Brasseurs de France se mobilisent autour d'une campagne intitulée "la bière s'apprécie avec responsabilité". Ils mettent notamment en place un site Internet permettant d'évaluer sa consommation d'alcool :

[www.reperes-alcool.com](http://www.reperes-alcool.com)

Le site référence la quantité d'alcool contenue dans 700 boissons alcoolisées et chaque consommateur peut ainsi connaître la quantité d'alcool absorbée par jour. Il est également rappelé que, selon l'OMS, la quantité maximale d'alcool consommée par une femme devrait être de 20g par jour et de 30g pour les hommes.

Ce site rappelle notamment qu'il ne faut pas consommer d'alcool pendant la grossesse, pendant la période d'allaitement, etc.

*Cela dit, il est à noter que l'émetteur du site est « l'association des brasseurs de France ».*

Source :

[<http://www.agrojob.com/actualite/ALCOOL-Un-site-web-pour-evaluer-sa-consommation-567.aspx>]

Consulté le 12/03/07 ⓘ



## OUVRAGE

### « Drogues, alcool : en parler en famille »

De François Besançon,  
InterEditions, 2006. - 200 pages.

« L'ouvrage aide les membres adultes d'une famille et notamment les parents à trouver une démarche appropriée et des arguments solides pour prévenir leurs proches contre les dangers de l'alcool et de la drogue. Court, très concret, particulièrement bien informé, il permet de dépasser le stade du conseil bien intentionné mais peu efficace pour rentrer dans la prévention "active" dès 11 ans. Il donne aussi les clés pour communiquer avec un proche déjà dépendant, car se faire entendre d'une telle personne nécessite une approche particulière. »

**Document disponible au prêt au centre de documentation du Codes 29. ⓘ**

## ARTICLE

### « Quand les enfants trinquent »

Pour sensibiliser l'ensemble des professionnels à ce sujet encore trop souvent tabou, le département du Rhône a consacré une journée d'information sur le Syndrome d'alcoolisation fœtale.

Article complet sur :

[ [http://www.w.w.w.r.a.sante.com/sante/pour\\_tous/nourrissons/quand\\_les\\_enfants\\_trinquent20070312.htm](http://www.w.w.w.r.a.sante.com/sante/pour_tous/nourrissons/quand_les_enfants_trinquent20070312.htm)].

Consulté le 13/03/07 ⓘ

## ANGLETERRE

### « L'alcool fortement interdit aux femmes enceintes »

Les femmes anglaises viennent de recevoir l'interdiction formelle de boire de l'alcool durant leur grossesse, mais aussi durant la période de procréation. Un avertissement sur les dangers de l'alcool pour l'enfant et la mère doit désormais être indiqué sur l'étiquette des bouteilles de vin, de bière et autres boissons fortes.

Chaque goutte d'alcool est dangereuse tant pour l'enfant que pour la mère. Et cela ne se limite pas à la période des neuf mois mais commence bien avant : dès l'arrêt de la pilule - là ce n'est pas tant concernant les risques de santé pour le fœtus, mais du fait que la consommation d'alcool réduit les chances de tomber enceinte.

Le plus inquiétant est le SAF, causé par l'alcool durant la grossesse et qui, d'après l'Organisation Mondiale de la Santé, touche un bébé sur 100, et qui mène pour 3 naissances sur 1.000 à de sérieux problèmes cérébraux. Ce syndrome peut être provoqué même avec une toute petite quantité d'alcool.

La nouvelle campagne anglaise insiste sur les futures mères et les incite à "éviter l'alcool quand vous êtes enceinte".

Source :

[[http://www.7sur7.be/hlms/cache/fr/det/art\\_409342.html?wt.bron=homeArt15](http://www.7sur7.be/hlms/cache/fr/det/art_409342.html?wt.bron=homeArt15)].

Consulté le 20/03/2007. ⓘ

## MESSAGE DE PREVENTION

### « PERNOD RICARD prévient les femmes enceintes »

Le groupe de spiritueux PERNOD RICARD a décidé de faire figurer un message de prévention à l'attention des femmes enceintes sur ses bouteilles d'alcool en France mais aussi au sein de l'Union Européenne.

Cadrant avec la politique européenne mais alors qu'il n'y a encore aucune obligation sur ce sujet, les bouteilles du groupe mentionneront progressivement le risque de consommer de l'alcool pour les femmes enceintes, dès le milieu de l'année 2007.

Source :

[<http://www.agrojob.com/actualite/PERNOD-RICARD-previent-les-femmes-enceintes-640.aspx>].

Consulté le 12/03/07 ⓘ

ⓘ signifie que le document est disponible au CODES 29